

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/324/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 26 NOVEMBRE 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**DESIGNAZIONE DI I RIPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA À A CUMMISSIONE CONTR'A E PRATICHE
MAFIOSE**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ASSEMBLEE
DE CORSE AU SEIN DE LA COMMISSION CONTRE
LES PRATIQUES MAFIEUSES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Lors de la session des 30 et 31 octobre derniers, notre Assemblée a procédé à la création d'une Commission contre les pratiques mafieuses, en application de la délibération n° 25/021 AC de l'Assemblée de Corse du 28 février 2025 relative à la lutte contre les pratiques mafieuses : propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

Il convient donc aujourd'hui de désigner les membres de cette instance.

Pour rappel, sont membres de la Commission, outre la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse :

- Deux représentants par groupe politique de l'Assemblée ;
- Un(e) représentant(e) non-inscrit(e).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.